

CONSIGNES EN CAS D'ALERTE INCENDIE

Tous les personnels devront être munis de leur téléphone mobile.

- **Le personnel de service à la loge :** informe l'Intendant d'une alarme et du lieu du sinistre indiqué par les voyants lumineux et reste à la loge pour assurer l'accueil téléphonique.
- **L'Intendant ou à défaut l'Attachée:** vérifie la localisation du sinistre et :
 - Soit fait interrompre l'alarme
 - Soit informe le Proviseur.
 - S'assure pendant l'évacuation que les accès Pompiers sont libres et les fait éventuellement libérer.
 - Se tient près de l'entrée Marius BERLIET pour accueillir éventuellement les secours.
- **Le Proviseur :** appelle les pompiers, et oriente les secours. Il centralise toute l'information sur le téléphone mobile du Lycée poste 404 ou à défaut sur son portable personnel (06 27 61 12 34). Il prend toute décision utile à la sécurité des personnes et des biens.
- **L'OP :** coupe le gaz et rejoint l'intendant pour recevoir d'éventuelles consignes.
- **Le Chef de Cuisine ou à défaut le Second :** vérifie la fermeture du gaz. Il se tient près de l'entrée rue Louis CHAPUY pour accueillir éventuellement les pompiers. Il veille à ce que les élèves s'écartent rapidement des issues.
- **Les personnels de service et autres personnels n'ayant pas la responsabilité d'élèves :** évacuent leur poste de travail après avoir fermé les portes et fenêtres et se regroupent au sud de la cour côté Marius Berliet.
- **Les personnels enseignants (et documentalistes) :** font évacuer leurs élèves, se munissent de la liste des absents, referment la porte après avoir vérifié que tous les élèves sont sortis.

Les regroupements d'élèves doivent avoir lieu dans la cour sur la zone numérotée en correspondance avec la salle de cours évacuée : les professeurs vérifient la présence de tous leurs élèves et les maintiennent sous leur surveillance.

- **Les formateurs des GRETA Ampère et Tertiaire :** accueillent les stagiaires sur leur lieu de regroupement, vérifient l'état des présents et rendent compte au Proviseur Adjoint.
- **Les CPE :** se tiennent près des escaliers pour orienter l'évacuation : Mme LOUCIF bâtiment B vers la cour Marius Berliet, Mme KLAJNBERG bâtiment C vers la cour Louis Juvet.
- **Les coordonnateurs pédagogiques des GRETA** orientent l'évacuation vers la sortie nord.
- **Les Assistants d'Education :** veillent à ce que les élèves s'écartent rapidement de la sortie des Bâtiments B et C et rejoignent leur lieu de regroupement.
- **Le Proviseur Adjoint :**
 - vérifie, en relation avec les professeurs et coordonnateurs des GRETA, la présence de tous les élèves ou stagiaires sur les lieux de regroupements et la localisation des élèves handicapés dans les salles repérées par un point rouge visible de l'extérieur.
 - donne le signal du retour en cours en cas d'exercice d'évacuation.
 - rend compte au Proviseur.
- **En cas d'absence du Proviseur :** l'Intendant informe le Proviseur Adjoint du sinistre, celui-ci fait appel aux pompiers et informe le Proviseur au 06 27 61 12 34, le Proviseur Adjoint conserve sa mission auprès des élèves et assure un accueil téléphonique des secours. C'est alors lui qui centralise l'information et prend les décisions utiles à la sécurité des personnes et des biens en relation avec l'Intendant.

Voir au dos les lieux de regroupement.